

EDITORIAL

En octobre dernier, les experts du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) ont rendu leurs conclusions sur les conséquences possibles d'un réchauffement de 1,5°C et les moyens à mettre en œuvre pour limiter l'impact du changement climatique. Ce rapport confirme qu'il est urgent d'accélérer les actions pour contenir la hausse des températures.

Face au dérèglement climatique, les collectivités locales portent une part essentielle des solutions, qu'il s'agisse de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou d'adapter les territoires aux effets du réchauffement global.

L'ensemble de l'équipe du CAUE se joint au CEP pour vous souhaiter une excellente année 2019 !

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'année 2017 a vu la mise en service de l'unité de valorisation de biogaz de la Gabarre, qui a produit 1 858 MWh électriques à partir des gaz produits par les déchets.

(Source: Observatoire des déchets de la Guadeloupe)

FOCUS

PROGRAMME WATTY À L'ÉCOLE



Le CAUE de la Guadeloupe, en partenariat avec l'éco-entreprise Eco CO2, d'EDF Archipel Guadeloupe, de la Région Guadeloupe et du Rectorat de Guadeloupe, s'implique depuis la rentrée scolaire 2018-2019 dans le déploiement du programme « Watty à l'école » en Guadeloupe.

Ce programme vise à **sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires aux économies d'énergie et d'eau** et à les rendre acteurs de la maîtrise de la demande d'énergie dans leur établissement et à leur domicile (pour plus d'infos : www.watty.fr).
 Contact et prise de rendez-vous : watty@caue971.org

ENJEU ÉNERGÉTIQUE

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN MILIEU TROPICAL

CONSTAT

Les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) disposent de taux d'équipement en panneaux photovoltaïques élevés par rapport aux départements de l'hexagone. Ces équipements sont soumis dans le même temps au risque cyclonique.

Deux modes de pose des panneaux photovoltaïques sont utilisés :

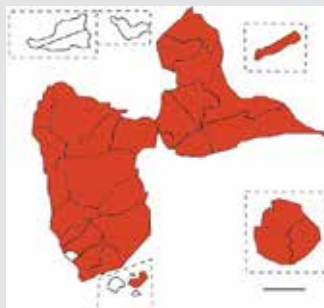
- 1 en **surimposition** sur des ossatures en profilé aluminium, fixé sur les pannes de la couverture existante. C'est de loin, le mode le plus courant dans les DROM ;
- 2 en système dit « **intégré à la couverture** », les panneaux et leur système d'étanchéité étant installés dans le plan de la toiture en substitution des éléments du clos et couvert.

Les principaux dommages en relation avec les panneaux en surimposition relèvent de défauts de pose des compléments d'étanchéité entre les fixations de l'ossature primaire des panneaux et la tôle de couverture (écrasement des joints par serrage excessif, absence de joint, etc.).

COLLECTIVITÉS PARTENAIRES DU DISPOSITIF CEP

Au 01/01/19, 33 collectivités* sont adhérentes au CEP. Elles bénéficient gratuitement d'un accompagnement technique pour leurs projets d'efficacité énergétique.

* Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Baillif, Bouillante, Cap Excellence, CANBT, CANGT, Capesterre Belle-Eau, Capesterre M/G, CARL, CCMG, Conseil Départemental, Deshaies, Désirade, Gosier, Gourbeyre, Goyave, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Moule, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-Noire, Port-Louis, Saint-Claude, Saint-François, Saint-Louis M/G, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants.



Le CEP bénéficie du soutien technique et financier de :



...CONSTAT

Les panneaux intégrés font l'objet d'une pathologie spécifique, liée principalement à des infiltrations.

Les autres désordres sont liés à des défauts de rendement des panneaux photovoltaïques, rendant caduque l'intérêt d'une telle installation dont les matériaux de base sont coûteux.

Un autre point d'attention doit être souligné : la prise au vent des procédés en surimposition relativement au risque vent et cyclone.

BONNES PRATIQUES

Les couvertures en panneaux photovoltaïques restent une installation demandant des compétences à la fois en diagnostic, en conception de couverture et enfin, en électricité.

- Établir avant pose, en cas de pose en surimposition, un diagnostic de l'état des existants.
- Faire valider par un bureau de contrôle les systèmes de fixation.
- Utiliser des profilés de qualité marine pour les systèmes, et éviter les couples galvaniques.

➤ Vérifier que le domaine d'emploi de panneaux bénéficie d'un avis technique permettant leur utilisation dans les DROM (résistance au vent, ossature de maintien adaptée).

➤ Soigner la mise en œuvre des panneaux et réaliser avec soin l'ensemble des points singuliers (traversées de couvertures, recouvrements...).

➤ Vérifier minutieusement les mécanismes de maintien et de serrage des panneaux en raison de l'effet domino potentiel dans le cas de l'envol d'un panneau.

N.B. : les systèmes intégrés présentent des risques importants de défaut d'étanchéité et de risque d'incendie.

(Source : Agence Qualité Construction, Fondation Excellence SMA)

RETOURS D'EXPÉRIENCE BÂTIMENTS PERFORMANTS

Pour faire suite à une enquête sur les performances énergétiques et environnementales des bâtiments sur le territoire Antillais porté par la DEAL Martinique et l'AQC, le CAUE Guadeloupe en partenariat avec le CNFPT Guadeloupe a organisé au cours du mois d'octobre dernier des ateliers de restitutions en Guadeloupe.

Ces rencontres techniques, destinées aux professionnels et aux cadres et agents des collectivités locales, se sont déroulées en trois conférences de sensibilisation et d'échanges, le 17 octobre 2018 au CAUE aux Abymes, le 18 octobre au CNFPT à Basse-Terre et le 19 octobre 2018 au CNFPT à Baie-Mahault.

On a dénombré 45 participants sur l'ensemble des ateliers dont 14 collectivités représentées, 3 organismes institutionnels, 7 professionnels (bureaux d'études, assureurs) et 6 étudiants (Licence professionnelle Efficacité Énergétique des Bâtiments), permettant ainsi des débats de qualité autour de ces sujets

LES ENSEIGNEMENTS

Parmi les 12 enseignements clés des retours d'expériences qui seront détaillés au sein d'un document de synthèse de l'AQC à paraître prochainement, 8 ont été présentés :

- Prévoir des espaces végétalisés aux abords des bâtiments
- Protéger les parois vitrées du soleil
- Prendre en compte l'apport de lumière naturelle à la conception du bâtiment
- Assurer la ventilation basse et/ou haute des bardages
- Adapter le système d'ouverture des fenêtres selon leur accessibilité
- S'assurer du fonctionnement du système d'extraction d'air
- Entretien des unités intérieures de climatisation
- Prévoir des entrées d'air neuf dans les pièces principales



ATELIER « PROFESSIONNELS »
17 OCTOBRE 2018
CAUE - ABYMES



ATELIER « COLLECTIVITÉS »
18 OCTOBRE 2018
CNFPT - BASSE-TERRE



ATELIER « COLLECTIVITÉS »
19 OCTOBRE 2018
CNFPT - BAIE-MAHAULT

CONTACT ET INFORMATIONS

Directeur de la publication : Jack SAINCILY - Directeur
Responsable d'édition : Arsène FARAUX - Adjoint à la direction

Rédaction : Joël PAUL - Conseiller en Énergie Partagée (CEP)

Publication : CAUE de la Guadeloupe

Conception et réalisation : Nicolas CHRISTOPHE

Impression : Grand Large

Dépôt légal : Janvier 2012

Numéro ISSN : 2276-1810

Date de parution : Janvier 2019

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Guadeloupe

Centre Commercial Le Pérou - Bâtiment B n°46

Petit-Pérou - BP 136 - 97181 Abymes Cedex

Tél : 0590 81 83 85 - Port : 0690 73 99 77

Mail : paul.j@caue971.org

Secrétariat : contact@caue971.org

Web : www.caue971.org